JÉRÔME BOURDON

Brève histoire du pouvoir et de la télévision

Un spectre hante l'histoire de la télévision : celui du ministre en train de téléphoner (par ligne directe ?) et de dicter à l'opinion, par journaliste interposé, ce qu'il faut (ne pas) penser. Variante : le même ministre, d'un coup de crayon, réformant l'audiovisuel pour mieux l'assujettir. C'est volontiers l'image qu'on a des années soixante. Au contraire, après l'éclatement de l'ORTF, et mieux encore, après l'alternance, la mise en concurrence des chaînes, la création de chaînes privées, la « professionnalisation » des journalistes auraient entraîné une irréversible « émancipation ».

Cette problématique de l'émancipation est volontiers adoptée par les journalistes eux-mêmes. Vouant aux gémonies l'avant pour célébrer le maintenant, l'avant **Chaban-Delmas** (1969), ou bien l'avant Haute Autorité (1982), ils négligent parfois les continuités, ou les évolutions plus discrètes. Avec plus de réserve, on comprend pourquoi les hommes politiques s'attribuent les mérites d'avoir libéré l'audiovisuel. Comme à propos de l'école, on est victime d'une illusion, celle de la toute-puissance du politique[1].

On voudrait ici suggérer que les choses sont un peu plus complexes, un peu moins linéaires. Les voies de l'intervention politique sont multiples, les contraintes qui pèsent sur les journalistes ne tiennent pas qu'à ce fameux ministre interventionniste, mais aussi à d'autres dépendances, dont on ne peut se débarrasser comme on coupe un « cordon ombilical » ou un fil de téléphone. La censure même n'est pas souvent celle qu'on croit, ne vise pas toujours les

1. Comme le soulignent **François Furet et Jacques Ozouf**, à propos de la politique scolaire. Cf. *Lire et écrire*, Seuil, 1978.

cibles que l'on imagine. Enfin, les journalistes n'ont pas ou peu été ces simples « valets du pouvoir », les processus de « professionnalisation » ont commencé plus tôt qu'on ne l'imagine, avec des évolutions plus heurtées.

LA KYRIELLE DES RÉFORMES

Si la télévision prend son essor véritable en 1959, elle ne suscite pas des attitudes fondamentalement nouvelles. Les hommes politiques auront avec elle les mêmes rapports passionnels qu'avec la radio. Parce qu'on croit l'influence du petit écran considérable, plus encore que celle du haut-parleur. De plus, la stabilité de l'exécutif rend désormais possible l'exécution de projets de réformes déjà longuement débattus. La kyrielle commence : ordonnance du 2 février 1959, transformant le budget annexe des PTT en établissement public et industriel et commercial, loi du 27 juin 1964 transformant la RTF en ORTF, remplaçant l'autorité du ministre de l'information par la tutelle et créant, à grand bruit, sans grands pouvoirs, un conseil d'administration, série de décrets à l'automne 1968 et 1969, loi du 3 juillet 1972 dotant l'ORTF d'un président-directeur général.

Pourtant ces textes ont, dans l'ensemble, peu d'effets. D'abord, la volonté de réforme n'est pas présente partout, et, quand elle est présente, demeure ambiguë. Au sommet d'abord : le général de Gaulle ne veut pas fondamentalement réformer l'ORTF, il cède en 1964 aux sollicitations de son ministre de l'information. Tous les témoignages sont unanimes ; pour les dirigeants de l'ORTF, il n'a qu'une consigne : il faut « commander »[2], mot maintes fois réitéré, alors que le Général lui-même intervient très peu. Des journalistes de la RTF, il s'étonne s'ils posent des questions à ses ministres. Ils sont bien « la Voix de la France ». L'expression fameuse de Georges Pompidou en 1972 vaut plus tôt et signifie plus qu'on ne l'imagine : discipline vis-à-vis de l'Etat que la télévision incarne, mais aussi souci pédagogique, soin du langage, moralisme même. Car la télévision croule sous les missions, dites ou non dites, que ses maîtres lui assignent.

La réforme ne vise pas seulement l'assujettissement, mais aussi une stabilisation, un changement d'image. Très tôt les gouvernants s'inquiètent d'être sans cesse mis en cause à propos de la télévision. Dès 1964, et quelque dix ans plus tard dans *Le Mal français*, Alain

2. Propos du Général rapportés par plusieurs témoins, dont Emile Biasini, directeur de la télévision en 1967-1968.

Peyrefitte déplore la confusion qui s'est instaurée entre la RTF et le Gouvernement. Il faut donc contrôler, mais aussi s'en débarrasser, en la faisant diriger par un fidèle qui soit aussi un professionnel. Mais le fidèle souvent déçoit, s'émancipe un peu trop, et doit partir. Le scénario aura bien des postérités. Par exemple après la loi de 1972, le départ fracassant d'**Arthur Conte**, l'éphémère PDG. Pourtant la loi avait été faite, selon un mot de **Georges Pompidou** en janvier 1973, pour que le Président « n'ait pas à s'occuper de l'ORTF »[3].

Le temps n'est pas mûr pour que se réalise une véritable délégation du pouvoir. Aussi bien, l'espace du débat est étroit : le statut public de la télévision, ses grandes missions nationales, ses fondements ne sont pas sérieusement contestés jusqu'en 1970. Les projets de réforme changent le mode de nomination du directeur général, la composition du conseil d'administration. La portée polémique de la moindre initiative est considérable, dans un Parlement et une presse jaloux de cette concurrente mal connue. Le pouvoir est soupçonné, soit de vouloir faire main basse sur « ce formidable instrument de soutien de l'esprit public » (**Charles de Gaulle**), soit de vouloir le livrer aux puissances d'argent toujours marquées du sceau de l'infamie depuis la Libération. Ce double soupçon marque donc la télévision depuis fort longtemps.

L'IMPOSSIBLE GESTION D'UN JOURNALISME D'ÉTAT

En outre, toute l'attention est focalisée sur l'information et les journalistes. Les grandes réformes ne touchent pas directement l'information télévisée, qui apparaît, de plus en plus, comme un outil politique, qui devient, incontestablement, une source d'information majeure pour le public. Aussi le journal télévisé, ou, pour être plus précis, son service politique, est-il l'objet des attentions les plus jalouses. L'instabilité des dirigeants de l'information est remarquée de tous, les défilés ministériels en période préélectorale font sourire.

Un acronyme symbolise cette ère de contrôle : le SLII, Service des Liaisons interministérielles pour l'Information, créé en 1963, supprimé en mai 1968. Dans les polémiques de janvier-avril 1968, alors que le Gouvernement se prépare à introduire sur une échelle modeste la publicité à la télévision, il sera perçu comme outil de propagande. Car il permet de nommer et de situer cette relation trop étroite entre la télévision et l'Etat.

3. Rapporté par **Arthur Conte**, *Hommes libres*, Plon, 1973.

Excès d'honneur et d'indignité. Car le SLII a moins de pouvoir qu'on n'imagine : les ministres, sollicités pour faire transiter toutes les demandes de passage à la télévision par le SLII, continuent d'agir directement, de faire donner les réseaux. L'intervention gouvernementale porte d'ailleurs presque toujours, obsessionnellement, sur trois thèmes : la présence de l'opposition à l'écran (les meetings de l'opposition sont peu, ou volontairement mal couverts), les conflits sociaux (on réclamera « un muet seulement » pour telle manifestation) et enfin l'image de la France à l'étranger. Un exemple : c'est le cabinet du ministre de l'information, **Georges Gorse**, qui visionne un reportage de magazine où l'on voit le fils de Brandt se promener nu, une croix de fer attachée au sexe : le reportage passe, et l'incident diplomatique redouté n'a pas lieu[4].

Mais le SLII fonctionne aussi parfois, pour les dirigeants de l'information, comme une source : il est ainsi l'ancêtre des services d'information gouvernementaux. En outre, l'entourage du ministre de l'information s'inquiète pour la première fois de communication gouvernementale, de sondages. Des soucis très modernes apparaissent alors. Mais le souci du contrôle l'emporte. Il est seul remarqué. La télévision doit rétablir l'équilibre contre une presse jugée rebelle : tel est le sentiment dominant du sommet à la base, au sein de la majorité.

Les journalistes vivent directement ces contradictions. Trois termes clefs : statut, recrutements, élections. Sur le plan statutaire, en 1961 puis en 1964, ils connaissent un recul, et deviennent plus vulnérables à l'autorité des dirigeants. Mais aussi, ces dirigeants recrutent beaucoup, dans la radio, à la presse. L'exigence de professionnalisation à nouveau contredit le souci de « rétablir l'équilibre ». C'est ainsi, en 1963, qu'arrivent « par » le cabinet d'Alain Peyrefitte **André Harris** et **Alain de Sédouy**, qui ne restent pas longtemps au journal télévisé.

Les journalistes lorgnent ailleurs : vers les magazines, le prestigieux « Cinq colonnes à la Une » lancé en 1959, concurrencé par « Zoom », des mêmes Harris et Sédouy, à partir de 1965. Le magazine, cela signifie des équipes soudées autour de patrons prestigieux, capables d'imposer une marge de manœuvre pour leurs journalistes : la « défense en hérisson », selon le mot de **Roger Louis**, journaliste-producteur fameux de ces années. Délaissant la politique

4. Pour le détail des années soixante, l'auteur renvoie à sa thèse : *Le monopole du Général, histoire de la télévision française de 1958 à 1969*, Institut d'Etudes politiques, 1989.

nationale, les magazines choisissent d'abord l'étranger, l'économie, la science, les sujets de société (le journal emboîte le pas, timidement). Par le biais des magazines, une façon de « pluralisme social » est présente. Poursuivant une certaine tradition du cinéma, la télévision veut être la voix — des sans-voix. Exemple canonique, hors du journalisme : « Les Femmes... aussi », de **Eliane Victor**, lancé en 1965. A côté des magazines, il y a la radio nationale. Soumis à la concurrence, dotés de patrons loyaux mais dynamiques, les journalistes de la radio s'enorgueillissent d'aller plus loin que leurs collègues du journal télévisé.

1965 est aussi l'année de l'élection présidentielle. L'histoire de la télévision était déjà apparue comme très dépendante des cycles électoraux. Ravivant l'inquiétude (ou l'espoir), l'élection joue dans deux directions : elle fait progresser l'équilibre arithmétique entre les candidats, comme le montre de façon éclatante la campagne de 1965, qui vit même le journal faire brièvement preuve d'une relative impartialité. Mais l'élection est aussi le temps d'une surveillance accrue, où le moindre « faux pas » est redouté, et sera reproché si le résultat de l'élection déçoit. Après 1965, entre la liberté surveillée des magazines, le journal en pleine croissance mais toujours politiquement soumis, la radio plus libre, les contradictions deviennent intenables.

Aussi la crise de Mai 1968 sera chez les journalistes de télévision particulièrement vive. Ils mènent la grève la plus longue, connaissent des tensions très vives entre grévistes et la petite poignée de non-grévistes. La première réaction du pouvoir est la sanction : c'est la première charrette de licenciements (près de 60). Puis le **Général** se fait arracher des réformes par ses ministres, hors journalisme : comité d'entreprise, droit syndical. La rancœur des gouvernants à l'égard de l'ORTF croît.

D'UNE DÉCENTRALISATION A L'AUTRE

Pourtant, avec le départ du **Général** et le choix de **Jacques Chaban-Delmas** par **Georges Pompidou** comme Premier ministre, le parti de la réforme l'emporte. C'est le retour en grâce spectaculaire d'un gréviste, **Pierre Desgraupes**, qui dirige de septembre 1969 à juillet 1972 une des deux unités d'information décentralisées créées par le Premier ministre. Faisant fi des interventions politiques, il provoque maints remous — et quelques désagréments au ministre réformateur. Moment de légende dans l'histoire de la radiotélévi-

sion, « l'expérience **Desgraupes** » permet de se libérer des contraintes pesantes, mais en voit peut-être naître d'autres, différentes. Les directeurs des unités d'information ont les yeux fixés sur la courbe d'audience. Le présentateur unique, à l'américaine, est testé : **Joseph Pasteur** choisit très consciemment d'être le **Walter Cronkyte** (présentateur de CBS) français[5].

« Décentralisation » apparaît désormais chez les réformateurs de tout poil comme le mot magique pour « libérer » la télévision. Après de multiples réformes et projets, le nouveau président **Valéry Giscard d'Estaing** fait voter, dans la hâte, la loi du 7 août 1974. A nouveau, les ambitions sont multiples. Diviser des syndicats et des personnels devenus trop puissants, affaiblir des journalistes tout aussi revendicatifs et syndicalisés : ces objectifs à court terme sont réalisés. Près de 250 journalistes (dont deux tiers de syndicalistes) sur 1 000 ne reçoivent pas de postes dans les nouvelles sociétés, et beaucoup attendront longtemps le retour en grâce[6].

A plus long terme, la décentralisation absolue est le nouveau dogme. Les nouvelles chaînes de télévision ont des régies publicitaires indépendantes, on négocie séparément les conventions collectives, on refuse d'abord toute forme de coordination. Or la concurrence entre organisations influe sur la profession, renforce la concurrence entre les individus pour la première fois sollicités par des patrons différents, sommés de se comparer, de se mettre en valeur.

Valéry Giscard d'Estaing annonce aussi un changement plus radical. Contredisant mot pour mot les propos de **Georges Pompidou**, il affirme le 8 janvier 1975 : « Les organismes de radio et de télévision ne sont pas la voix de la France. Les journalistes de télévision sont des journalistes comme les autres », tout en assurant les nouveaux présidents qu'ils ne connaîtront nulle interférence gouvernementale durant leur mandat. Pourtant, les vieux démons ont la peau dure. Certes, les présidents des nouvelles sociétés de programme, TF1, Antenne 2 et FR3, ont généralement une expérience dans la radio-télévision, ne sont pas des hauts fonctionnaires qui doivent tout découvrir de l'audiovisuel. Mais le Gouvernement intervient très tôt pour suggérer des noms aux postes importants. Le président d'Antenne 2, nouveau venu à l'audiovisuel et à la politique, dont les

5. Sur l'expérience **Desgraupes**, consulter Michel Despratx, rapport sur les journalistes de télévision, INA/Comité d'Histoire de la Télévision, 1989, et Isabelle Veyrat-Masson, *Les mutations de l'information en 1969*, intervention au Colloque sur l'Histoire du Journalisme français, Paris-X Nanterre, octobre 1988.

6. Raymond Kuhn, *The Politics of French Broadcasting 1974-1978*, Université de Warwick, 1980, p. 241.

« garanties » sont les plus difficiles à apprécier, en fait les frais. Après plusieurs incidents, son mandat n'est pas renouvelé en décembre 1977.

La tentation du contrôle devient plus vive après le remplacement de **Jacques Chirac** par **Raymond Barre** en août 1976. Des élections approchent : municipales en 1977, législatives en 1978. Un témoignage parmi d'autres : « En novembre 1977, les présidents de TF1, A2 et FR3 reçurent, transmise par **Jean-Marie Poirier**, nouveau porte-parole de l'Elysée, une directive leur ordonnant clairement de "lever le pied", pour ce qui concernait **Chirac**. »[7] Comme en décembre 1967, quand les républicains indépendants avaient donné le signal des attaques contre le SLII, les divisions internes à la majorité vont aviver la polémique.

En 1979, un rapport parlementaire savoureux donne les points de vue opposés des deux partis de la majorité sur cette « giscardisation » de l'information[8]. Les commissaires des différents groupes parlementaires s'y expriment séparément. Le RPR est des plus virulents, dénonce le mauvais traitement du parti et de son président, l'ex-Premier ministre **Jacques Chirac**, à la radiotélévision, constate que « de 1958 à 1974, on n'a pas assisté à des changements brutaux à la tête » des organismes d'information « comme ce fut le cas depuis 1974 avec une accélération depuis 1976 » (p. 13). Les républicains indépendants répliquent : il était de tradition de nommer des personnels qui présentent « des garanties de loyauté » : « Pour quelles raisons ce qui était naturel voici vingt-cinq ans ou dix ans serait-il soudain devenu scandaleux ? » (p. 29). Puis de critiquer, comme au bon vieux temps, la presse, toujours trop favorable à l'opposition.

Pourtant, la période 1974-1981 voit aussi des évolutions réelles dans les relations entre télévision et pouvoirs politiques. De plus en plus, le débat politique se déplace du Parlement vers les médias audiovisuels. L'équilibre arithmétique du temps de parole entre les grandes tendances est désormais à peu près respecté. Après le grand débat entre les deux candidats à l'élection présidentielle de 1974, la tribu des hommes politiques devient un élément familier du programme radiotélévisé. La radio donne le ton, avec le « Club de la presse », lancé sur Europe n° 1 en 1976, rejoint par « le Grand Jury RTL-*Le Monde* » en 1980. A la télévision, « Cartes sur table », de **Jean-Pierre Elkabbach** et **Alain Duhamel**, est l'émission majeure.

Antenne 2 résume les contradictions des journalistes de télévision. Elle voit d'abord défiler les directeurs de l'information (quatre de

7. **Michèle Cotta**, *Les miroirs de Jupiter*, Fayard, p. 40.
8. Document de l'AN n° 1289, septembre 1979.

janvier 1975 à décembre 1977). Le dernier nommé, **Jean-Pierre Elkabbach**, sera, comme on sait, conspué à la Bastille le 10 mai 1981 au soir. Il participe pourtant au changement technique et professionnel. Mais l'histoire répète : il faut trouver une incarnation au mauvais système « d'avant ».

DE L'ALTERNANCE AUX CHAINES PRIVÉES : LES DÉPLACEMENTS DE L'INTERVENTION POLITIQUE

Entre 1981 et 1986, des changements (trop contenus ?) se précipitent. Après un temps de folie, des fantasmes de revanche, une rotation extrêmement rapide des dirigeants, la création d'une Haute Autorité (loi du 29 juillet 1982) chargée de nommer les présidents des chaînes publiques et de veiller à l'indépendance de l'information est un événement capital. Les gouvernements de la gauche vivent sur des réflexes anciens. Il n'y eut pas de charrettes, mais des maladresses du ministre de la communication. C'est **Laurent Fabius**, deuxième Premier ministre, qui a les relations les plus tendues avec la Haute Autorité, avec les journalistes. Son « conseil » à **Michèle Cotta**, première présidente de la Haute Autorité, en faveur de **Jean-Claude Héberlé**, au moment du remplacement du président d'Antenne 2 en 1985 rappelle de mauvais souvenirs[9]. Pourtant la Haute Autorité, fait exceptionnel, reçoit l'hommage du Premier ministre **Jacques Chirac** après un nouveau changement électoral en 1986. Hommage à l'indépendance ou soulagement de se voir désormais lihéré d'un lourd fardeau ?

Car l'institution écran fait partie du « nouveau consensus » sur le système audiovisuel. Consensus dont chacun a sa version. Une nouvelle loi, le 30 septembre 1986, remplace la Haute Autorité par la Commission nationale de l'Information et des Libertés. Les neuf membres nommés sur le modèle du Conseil constitutionnel sont désormais treize, dont trois magistrats, trois « personnalités qualifiées ». L'esprit du corps a plus de mal à se faire, le déséquilibre politique y paraît plus fort que dans l'institution précédente, et les décisions de la CNCL, dont la nomination des présidents, sont plus rapidement mises en question. Troisième mouture : le **gouvernement Rocard** transforme, le 17 janvier 1989, la CNCL en CSA, Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Le mode de nomination est celui de la Haute Autorité initiale.

Encore trop proche des gouvernants, ne serait-ce que par ses méta-

9. **Michèle Cotta**, *op. cit.*, p. 176.

morphoses successives, l'instance de régulation pourrait être un changement essentiel. Mais le vent polémique souffle toujours ; l'irruption des chaînes privées liées à de puissants groupes internationaux donne à ce nouvel acteur des responsabilités considérables alors que le Gouvernement, dans les années précédentes, paraissait déjà débordé par la gestion de la seule télévision publique.

Certes, la loi du 17 janvier 1989 va dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du Conseil. Le Gouvernement fixe les règles relatives au parrainage dans les secteurs publics et privés, aux quotas de diffusion, à la production. Le CSA délivre les autorisations d'usage des fréquences, fixe dans une convention le détail des obligations et en assure le respect par une panoplie de sanctions pénales plus étendues : c'est l'innovation majeure. Mais c'est insuffisant, pour une autorité instable, face à des chaînes privées qui lentement s'enracinent. Dans les années soixante, la stabilité était du côté du Gouvernement, l'instabilité des dirigeants des chaînes. Pour les chaînes privées, verra-t-on un renversement ?

Qui sont ces nouveaux acteurs qui ont depuis 1984 bouleversé les habitudes des professionnels, des hommes politiques et des spectateurs ? On attendait les « nouveaux médias » techniques, et c'est d'eux qu'il avait été question d'abord. Le câble naissant avait été refusé par le nouveau président en 1975, le monopole de la radiodiffusion consolidé en 1978 et les radios libres réprimées. Mais en 1979, le projet de satellite de télédiffusion directe TDF est mis sur orbite (comme on sait, il lui faudra dix ans pour aboutir). Un plan câble est lancé en 1982.

Il y a plus important, à court terme. Les radios privées sont autorisées dès 1981, la publicité leur est accordée en 1984. Enfin et surtout, des chaînes privées hertziennes nationales sont créées, ce que rend possible la fin du monopole de programmation inscrite dans la loi de 1982 : Canal Plus en novembre 1984, « la Cinq » et « la Six » en 1986. Enfin, TF1 est privatisée début 1987, en accord avec la loi du 30 septembre 1986. Malgré les dénonciations, ces réformes n'ont plus désormais pour but de « faire l'élection », sinon en se donnant l'image de « bon réformateur » du système, celui, en tout cas, qui donne le plus d'images au spectateur. Ne nommant plus les journalistes et les dirigeants, le Gouvernement crée et défait les chaînes de télévision, d'architecte du monopole devient l'urbaniste de la concurrence, processus amorcé dès la réforme de 1974.

Avec toujours des déconvenues. Déjà les instances de régulation n'avaient pas nommé les dirigeants attendus. Quant à ces dirigeants, ils se prennent parfois au jeu d'une télévision emporté par la concur-

rence. Le témoignage d'Hervé Bourges[10] nommé en juillet 1983 directeur général de TF1 par la Haute Autorité, avec une forte image politique, est révélateur. C'est le récit d'une conversion, rapide, aux règles de la télévision grand public : qu'elle soit de service public ou commerciale. En outre, « dissolvant » le spectacle politique et drainant les ressources publicitaires, les télévisions commerciales dominantes entraînent aussi un déplacement des débats. Une très vieille question, celle des rapports de la télévision avec la culture, revient au premier plan, à la surprise des réformateurs qui croyaient donner la priorité aux « enjeux industriels ».

L'indépendance et la qualité : les mots clefs n'ont donc pas changé. Le service public se trouve renvoyé à sa spécificité, c'est-à-dire aux origines. L'idée est maintes fois avancée que la suppression de la publicité permettrait de se libérer de la « contrainte de l'audience », ce qui apparaît douteux pour une chaîne généraliste grand public : on ne se libère pas de ce qui vous légitime. Un consensus se dégage autour du rapprochement des deux chaînes du service public : mais c'est à nouveau dans la passion que la réforme se fait. Comme lors de la création du CSA, le Gouvernement recourt, le 19 juin 1989, à l'article 49-3 devant l'Assemblée nationale. L'ère du double soupçon continue, qu'il pèse sur des professionnels « démagogues » ou des Gouvernements « censeurs ».

DES JOURNALISTES COMME LES AUTRES ?

Pour les journalistes, la création de chaînes privées prolonge les conséquences de l'alternance politique. En effet, les journalistes de gauche avaient peut-être été frappés, eux aussi, de l'illusion du politique. La venue d'un pouvoir de gauche n'offrira pas l'Age d'Or, envers des temps de censure. Mais les relations entre le premier Gouvernement socialiste et les médias, télévision comprise, sont fraîches. Confrontés à la fin de l'état de grâce, les ministres socialistes s'exclament : « Les médias sont contre nous. »[11] Sentiment familier aux politiques de tout bord. La différence professionnelle entre le journalistique et le politique est désormais plus perceptible, d'un côté comme de l'autre.

Les rapports avec les politiques ont pris un tour différent. Si la

10. Hervé Bourges, *Une chaîne sur les bras*, Seuil, 1987.
11. Voir l'enquête d'Yves Agnès dans *Le Monde* des 21-22-23 juin 1984 : « Le pouvoir à la rencontre de l'opinion publique. »

couleur politique d'un journaliste compte moins, la profession craint désormais un excès de connivence. Proches par le milieu social, la formation, journalistes politiques et hommes politiques constituent désormais, comme en d'autres pays, deux milieux étroitement interdépendants. Les hommes politiques sont désormais plus sensibles aux techniques de communication : est-ce un hasard si de tous, le chantre du « parler vrai », **Michel Rocard**, est aussi celui qui reconnaît la nécessité d'apprendre la communication politique ? Soumis aux séductions des politiques, le journaliste de télévision n'est peut-être pas encore sûr de son pouvoir. Phénomène ancien à la radiotélévision, la tentation de monnayer la notoriété, la sollicitation pour être présents sur des listes politiques, qui date des années soixante, a connu un regain lors des dernières élections municipales.

Ces changements sont peut-être aussi pour les journalistes l'occasion de découvrir de nouvelles contraintes. La mise en scène de l'information se fait de plus en plus stricte. Consacré par **Roger Gicquel** et **Christine Ockrent**, le présentateur unique est plus que jamais le grand ordonnateur du journal. L'organisation collective de la profession dans le contexte de la concurrence est très difficile dans le secteur privé. Pour une vedette qui tient la dragée haute au politique, les rédactions souffrent désormais d'un sentiment de hiérarchisation accrue, quel que soit le secteur[12], comme dans les autres métiers de la télévision. Comme les journalistes de la presse, les journalistes de télévision se posent des problèmes d'éthique et de rapports avec un employeur privé.

12. Il nous manque en France une étude approfondie de ces contraintes professionnelles et organisationnelles. Renvoyons à un classique britannique : **Philip Schlesinger**, *Putting Reality Together*, *BBC News*, Londres, Methuen, rééd. 1987.

RÉSUMÉ. — *L'histoire de la télévision n'est pas un processus linéaire d'émancipation politique. Chez les hommes politiques, le désir de contrôle n'est pas mort. Ils ont renoncé à la censure et aux nominations directes. Ils jouent le jeu de journalistes devenus plus professionnels, et ils continuent de réformer, avec toujours autant de désappointements.*